Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260611-D202663-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 11 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 4 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MASQUELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 8)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
BOURHIS	Thomas	x		
CABON	Thomas		x	Pouvoir à Thomas BOURHIS
COMBOT	Perrine	x		
COMOTTO IBOS	Sandra	x		
GUÉNÉGAN	Chloé	x		
JARNO	Yann	x		
KERLAN	Carole	x		
LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	x		
LE GALL	Agnès	x		
LE HIR	Marie-Thérèse		x	Absente
LE MENN	Jean-Baptiste	x		
MASQUELIER	Philippe	x		
PLANTEC	Laurent	x		
ROPARS-THÉPAUT	Sébastien	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : Yann JARNO

N°2026/63

CONVENTION « PROPRIÉTAIRE » RELATIVE AUX CONDITIONS DE FINANCEMENT DES TRAVAUX BOCAGERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Classification : Domaine et patrimoine

Breizh bocage est un programme environnemental ayant pour objectif de reconstituer le maillage bocager. Ce programme finance, grâce au FEADER, à l'Etat, à l'Agence de l'eau, au Conseil Départemental du Finistère, au Conseil Régional de Bretagne et au maître d'ouvrage (la Communauté Lesneven Côte des Légendes), les travaux liés à la reconstitution du bocage.

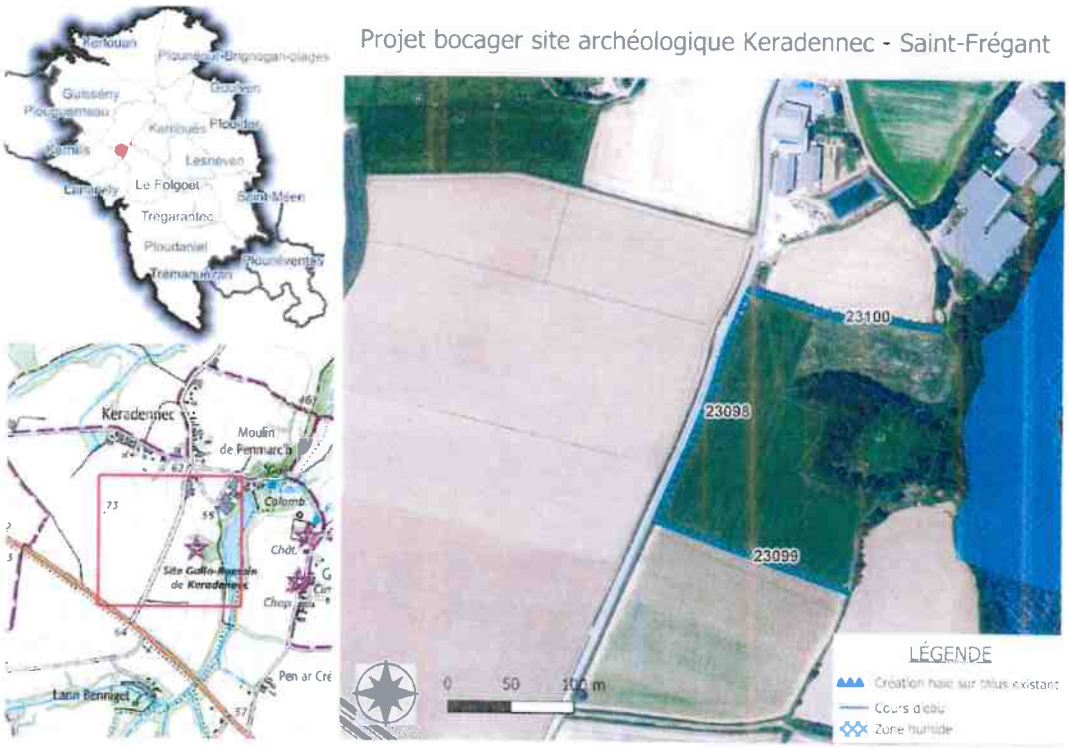
Conscients de l'importance environnementale du maillage bocager, la Communauté Lesneven Côte des Légendes a mis en place le programme Breizh Bocage sur son territoire tel que défini dans sa feuille de route Breizh Bocage 2023-2027. Celui-ci couvre le territoire des bassins versants du Quillimadec et de l'Alanan ainsi que l'Est du territoire communautaire.

L'objet de la convention est de préciser les conditions de réalisation des travaux et de formaliser les engagements souscrits en contrepartie par le bénéficiaire.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260611-D202663-DE

Le projet bocager du site archéologique de Keradennec à Saint-Frégant est présenté ci-après :

Identifiant du projet	Type de travaux	Longueur prévisible	Essences
23098	Création d'une haie sur talus existant	186 m	Aubépine, chêne pédonculé et sessile, genêt, noisetier, pommier sauvage
23099	Création d'une haie sur talus existant	162 m	Aubépine, chêne sessile, genêt, noisetier, pommier sauvage, châtaignier
23100	Création d'une haie sur talus existant	156 m	Aubépine, chêne sessile, genêt, noisetier, pommier sauvage, châtaignier



Cette convention est conclue pour 9 ans à partir de la date de signature.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver cette convention,**
- **D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes autres pièces ou avenants relatifs à l'exécution de la convention.**

POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Le Maire
Philippe MASQUELIER

Le Secrétaire de séance
Yann JARNO

MAIRIE de SAINT-FRÉGANT (Finistère)